

REGLEMENT 2020 de la E-VernAthlon

« Duathlon Virtuel »

ARTICLE 1 – L'ÉVÈNEMENT

L'association My Training Partner Team organise son premier évènement façon «duathlon virtuel » dénommé : E-VernAthlon afin de mettre en avant les partenaires de la Team MTP dans ces temps troublés.

L'important étant juste de participer à une course enchaînée, pour certains en mode découverte, pour d'autres en mode séance d'entraînement hivernale, il n'y aura pas de récompenses en fonction du classement mais un tirage au sort effectué en Facebook live sur la page « Team My Training Partner » le 16 décembre à 18h00 pour distribuer les lots de nos partenaires.

Afin de tenir compte des contraintes liées au confinement (limitation des activités physiques et sportives à 1 heure et dans un rayon de 1 km), l'évènement prend la forme d'une course virtuelle, course à pied en extérieur dans les limites des règles sanitaires et le vélo sur Home Trainer (si toujours confinés) ou en extérieur si les règles en vigueur le permettent.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'évènement débutera le samedi 12 décembre 2020 à 8h00 et prendra fin le dimanche 13 décembre à 20h00.

La partie vélo se fera soit sur home-trainer soit en extérieur (dénivelé négatif maximum de 150m) en fonction des autorisations liées au confinement ou au dé-confinement à la date de l'évènement. Si elle devait se dérouler sur home-trainer un meet-up Zwift pourra être proposé par la team MTP pour ceux qui le souhaitent sans obligation d'y participer. Les parties course à pied devront se faire sur un dénivelé négatif maximum de 50m.

Pour être pris en compte, vous devrez télécharger 3 activités distinctes (5km et 3 km de course à pied et 20km à vélo) qui devront être effectuées sur la période de l'évènement. Aucune obligation de faire les 3 disciplines enchaînées.

Les activités seront à télécharger sur le site Endurance Chrono (www.endurancechrono.com), via son compte personnel préalablement ouvert lors de l'inscription.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT

Les inscriptions se font exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne:
<https://www.endurancechrono.com/inscription/fr/E-Vernathlon> à partir du 26 novembre 2020 à 9h00.

L'inscription est au prix de 7€

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 4 – DOSSARD VIRTUEL

Un dossard virtuel vous sera envoyé par mail.

ARTICLE 5 – RECOMPENSES PAR TIRAGE AU SORT

Les récompenses seront attribuées par tirage au sort.

Chaque récompense pourra être retirée chez un de nos partenaires ou envoyée par colis à l'adresse physique des participant(e)s en fonction des contraintes des gagnants.

Un diplôme personnalisé de finisher vous sera envoyé par mail.

ARTICLE 6 - DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à l'évènement, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, images, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'évènement, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tous formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus,

2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

ARTICLE 7 – CNIL

L'Organisateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants à l'Evènement, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

ARTICLE 8 – INFORMATION SUR L'EVENEMENT PAR COURRIER ELECTRONIQUE

L'inscription à l'évènement implique pour le participant la réception de courriers électroniques d'information en amont de la date de déroulement de l'évènement. Ces courriers permettront notamment aux participants de recevoir toutes les informations pratiques nécessaires pour la préparation et le bon déroulement de l'Evènement.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION DES DONNEES A DES FINS COMMERCIALES

Les données recueillies dans le cadre des inscriptions, notamment le nom, prénom et adresse mail, pourront être utilisées par l'association My Training Partner Team à des fins uniquement publicitaires, si le participant n'a pas manifesté son opposition le jour de l'inscription.

Le droit d'opposition s'exerce sur l'adresse mail : teammtp.triathlon@gmail.com

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

L'association My Training Partner Team décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, ou au non-respect du code de la route, ou des consignes de l'organisation. En s'inscrivant, chaque participant renonce à faire valoir quelconques revendications face au comité d'organisation, ceci concernant blessures, casse de matériel ou décès.

Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité ou celle de ses parents pour les mineurs.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'évènement implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.